



## ELABORATION DE MODELES DE CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LES LABORATOIRES PRIVES D'ANALYSE MEDICALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE VIH, LES IST ET LES HEPATITES VIRALES

### TERMES DE REFERENCES POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT NATIONAL

Activité n°13024

#### **I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

Le plan stratégique national intégré de lutte contre le VIH-sida, les hépatites virales (HV) et les IST, (PSNI) 2024-2030 représente le cadre d'action national unique et l'outil indispensable pour l'harmonisation de la riposte à ces infections et l'alignement des interventions de l'ensemble des partenaires. Le PSNI vise la concrétisation des objectifs d'élimination des trois épidémies comme menace santé publique à l'horizon de 2030, conformément aux orientations internationales des ODD, OMS et de l'ONUSIDA. Ces objectifs ne peuvent être atteints sans une dynamique de multi partenariat entre plusieurs acteurs : institutionnels, communautaires mais aussi du secteur privé.

Ainsi, le renforcement de la synergie d'actions entre les secteurs public et privé, aussi bien en matière de prestation de service qu'en matière de surveillance, est considéré comme un enjeu stratégique pour l'atteinte des objectifs d'élimination VIH-HV-IST.

Parmi les partenaires potentiels du secteur privé, les laboratoires privés d'analyse médicales seraient un acteur important pour développer et étendre la couverture par les programmes de prévention, de dépistage et de connexion avec les soins VIH, HV et IST et pour renforcer la surveillance épidémiologique relative à ces infections surtout que 30% des notifications annuelles des cas de VIH par exemple proviennent dudit secteur.

- En matière de prévention, les laboratoires peuvent contribuer à la sensibilisation aux utilisateurs de services dans leurs locaux par rapport au VIH, IST, HV.
- En matière de dépistage, ils peuvent faire la promotion des tests et les offrir de manière individuelle ou dans le cadre d'un paquet, notamment pour les femmes enceintes dans le cadre de la triple élimination de la transmission mère-enfant du VIH, de la syphilis et de l'HVB et pour les personnes dialysées dans le cadre de l'élimination de l'HVC et ce, avec des prix abordables convenus avec le MSPS afin d'améliorer l'accès économique aux tests dans le secteur privé. Ils peuvent également contribuer à la distribution des dépliants sur le dépistage à visée diagnostique, ainsi que des outils de communication sur les filières de soins régionales VIH et HV aux médecins privés de leur entourage.

- En matière de prise en charge, ils pourraient contribuer à l'élargissement de l'accès au suivi virologique dans le cadre de la couverture sanitaire universelle pour les personnes vivant avec le VIH ou avec les HV.
- En matière de surveillance épidémiologique, ils peuvent alimenter le système d'information national sur le VIH-HV-IST de manière à améliorer l'exhaustivité de l'information stratégique nationale et afin d'améliorer la qualité des indicateurs nationaux qui pourraient alors être plus représentatifs de la situation dans le pays. Ainsi, ils peuvent compléter l'information sur les taux de positivité au VIH et au HV, sur la prévalence des IST dans les populations utilisatrices des services de santé. Ils peuvent aussi contribuer au système de surveillance de la résistance des germes aux antimicrobiens, notamment, *Neisseria gonorrhoeae* et *Mycoplasma genitalium* et ce, de manière exhaustive ou selon un réseau sentinelle.

D'autres pistes de collaboration pourront être explorées comme la contribution à la formation et/ou à la recherche.

Depuis 2020, des aspects de collaboration ont été initiés entre le programme national de lutte contre le sida et la chambre syndicale des biologistes et le conseil des pharmaciens biologistes en les impliquant dans le suivi évaluation des activités de dépistage du VIH et de la syphilis notamment chez les femmes enceintes. Les performances de ces deux institutions qui assurent la couverture des 2/3 des laboratoires d'analyse médicale privés figurent dans les différents rapports nationaux sida depuis 2021, avec une moyenne de 60 000 tests VIH réalisés annuellement.

Ce partenariat, s'il est étendu et formalisé, jouera un rôle déterminant dans plusieurs aspects de la riposte nationale au VIH-HV-IST, mais afin de garantir sa durabilité, cette collaboration devrait se faire selon des modalités faisables et acceptables et s'inscrire dans un concept gagnant-gagnant.

Une première consultation a été conduite en 2023 pour explorer la situation du partenariat public-privé en matière de VIH et les pistes d'intervention. Le rapport de ladite consultation est disponible. Là il s'agit d'aller plus en avant et concrétiser ce partenariat et ce, avec l'élaboration de modèle de convention opérationnels et directement utilisable.

A cet effet, la Direction de l'Epidémiologie et de Lutte contre les Maladies (DELM) lance, avec l'appui du Fonds mondial un appel de candidature d'un expert national pour l'assister dans l'élaboration de ces modèles de conventions.

## **II. OBJECTIFS :**

### **1. Objectif general :**

Elaborer un (ou des) modèle de convention faisable et directement utilisable entre le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale et les laboratoires privés d'analyse médicale dans le cadre de la mise en œuvre du plan national intégré VIH/sida, les hépatites virales et les infections sexuellement transmissibles 2024-2030.

## **2. Objectifs spécifiques :**

- Identifier les attentes du MSPS par rapport à la contribution des laboratoires d'analyse médicale privé en matière de prestation de service et de surveillance dans le cadre de la lutte contre le VIH, HV et IST ;
- Identifier les attentes des laboratoires du secteur privé et leurs motivations pour s'engager dans la collaboration avec le MSPS en matière de prestation de service et de surveillance, dans le cadre de la riposte au VIH-HV et IST

### **III. DESCRIPTION DE LA MISSION**

Tout au long de cette mission, le consultant devra travailler de manière étroite avec un comité composé de l'équipe de la DELM (DMT/PNLS/UGFM), DRC, INH, DHSA, ANAM, Société Marocaine de Biologie Médicale, chambre syndicale des biologistes, représentants du conseil des pharmaciens biologistes et de l'ONUSIDA pour mener les activités suivantes :

- Faire une revue documentaire sur la contribution du secteur privé notamment les laboratoires d'analyse médicale dans les activités de lutte contre le VIH, HV et IST (Prévention, Dépistage et Prise en charge), ainsi que des meilleures pratiques dans ce domaine ;
- Mener des entretiens et des focus groupes avec les parties prenantes pour la clarification des attentes et du cadre du partenariat à élaborer ;
- Prendre en considération les bases législatives et réglementaires d'élaboration des conventions relatives au MSPS ainsi que les nouvelles dispositions gouvernementales en matière de couverture sanitaire et de protection sociale et préciser dans quelle mesure elles pourraient impacter ou interférer avec les dispositions d'une convention entre le MSPS les laboratoires du secteur privé ;
- Elaborer un (ou des) draft de convention de partenariat directement faisable et utilisable entre le MSPS et les laboratoires du secteur privé, définissant les droits et les obligations, ainsi que les axes et modalités précises de contribution de chaque partie et ce, selon les lois et la réglementation en vigueur, régissant les contrats de partenariat impliquant les secteurs gouvernementaux ;
- Elaborer un draft des cahiers des charges constitué des clauses administratives et techniques définissant les conditions d'exploitation et les devoirs et obligations en matière d'exécution desdites conventions de partenariat.
- Animer un atelier de présentation et de restitution des livrables.
- Finaliser les livrables

#### **IV. LIVRABLES**

1. Note méthodologique incluant la revue documentaire ;
2. Rapport synthétique des entretiens, focus groupes et Document sur les modalités d'élaboration du partenariat restreintes, comprenant les principales recommandations ;
3. Modèles validés de la convention de partenariat et du cahier des charges.

#### **V. DUREE ET MODALITES DE LA CONSULTATION**

Le/a consultant(e) sera recruté(e) pour une durée de 25 jours au cours de la période entre Juin et Novembre 2026, répartis comme suit :

<b>Activités</b>	<b>Durée (en jours)</b>
Revue documentaire	4 jours
Entretiens, focus groupes etc.	8 jours
Elaboration des drafts de la convention et du cahier des charges	10 jours
Animation de l'atelier de validation des livrables	1 jour
Finalisation des livrables	2 jours
<b>Total</b>	<b>25 jours</b>

#### **VI. PROFIL DU (DE LA) CONSULTANT(E)**

- Diplôme (master, doctorat...) en Santé Publique, ou en Biologie Médicale ou équivalent ;
- Connaissances juridiques et sociales ou et maîtrise des dispositions législatives et réglementaires marocaines relatives aux contrats et obligations serait un atout ;
- Très bonne connaissance du nouveau contexte de la couverture sanitaire et de la protection sociale au Maroc ;
- Bonne connaissance des programmes de santé publique et du programme intégré de lutte contre le VIH-HV-IST ;
- Expertise dans la rédaction de conventions reliant les secteurs gouvernementaux et les secteurs libéraux serait un atout ;
- Parfaite maîtrise de la langue française ;
- Excellentes capacités de synthèse, de rédaction et de communication.

## **VII. COORDINATION ET ENGAGEMENTS**

- Le (la) consultant(e) mènera le travail en étroite collaboration avec le comité de suivi,
- Le (la) consultant(e) s'engage à ne publier aucune information relative à la consultation sans une autorisation écrite du MSDPS,
- Le (la) consultant(e) sera seul (e) responsable de la qualité professionnelle de son travail et de sa réalisation dans les délais fixés par le contrat,
- Les livrables de la consultation seront soumis sur papier et en version électronique.

## **VIII. MODALITES DE CONTRACTUALISATION**

Le contrat sera établi dans le cadre du programme d'appui du Fonds mondial - Maroc - subvention 2024-2026. Les modalités et calendrier de paiement seront définis dans le contrat.

La rémunération s'entend :

- Brute avant déduction de la retenue à la source de 11% par la banque pour les personnes physiques et morales-consultants étrangers et 30% pour les personnes physiques-consultants résidents au Maroc.
- Nette pour les Autoentrepreneurs et les personnes morales-consultants résidents au Maroc. Le Ministère se charge des démarches auprès de la DGI pour l'obtention de l'attestation d'exonération sur la base de la facture proforma à préparer par le consultant.

## **IX. PIECES A FOURNIR**

Tout(e) candidat(e) intéressé(e) devra envoyer le dossier, au plus tard **le 3 Juin 2026 à minuit**, à l'adresse suivante : Direction de l'Epidémiologie et de Lutte contre les Maladies, Service des MST Sida, 71, Avenue Ibn Sina, Agdal, Rabat ; ou aux adresses électroniques : [programmesida@gmail.com](mailto:programmesida@gmail.com) et [f.gomri@programmefondsmondial.ma](mailto:f.gomri@programmefondsmondial.ma), en mettant dans l'objet de l'email : **TDR Elaboration de modèles de conventions de partenariat avec les laboratoires privés d'analyse médicale dans le cadre du programme national de lutte contre le VIH, les IST et les Hépatites virales.**

Le dossier doit comprendre :

- Un CV détaillé, mettant en exergue les expériences relatives à la thématique de la consultation,
- Une Note méthodologique comportant une description de la méthodologie de travail qui sera adoptée pour répondre aux termes de la consultation ;
- Une Proposition financière comprenant :
  - Pour chacune des prestations, le nombre de jours estimés et le taux journalier brut en dirham (MAD).
  - Les frais de tout autre coût lié à la réalisation de la consultation.